

DICRIM

Amboise

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

La commune d'Amboise peut être le lieu de trois risques majeurs : inondation en cas de crue exceptionnelle de la Loire, effondrement des coteaux et risques technologiques en cas d'incident à la Boitardière.

Une catastrophe pourrait se produire près de chez nous : le risque zéro n'existe pas et la commune d'Amboise est susceptible d'être confrontée à des risques majeurs, comme tant d'autres communes.

Face à cette éventualité, nous avons créé ce document afin que vous soyez mieux informés et préparés à réagir à la venue d'un de ces accidents majeurs.

S'agissant de l'organisation municipale, un **Plan Communal de Sauvegarde** est en cours d'élaboration. Ce plan vise à mettre en place une organisation de crise permettant la mise en oeuvre de moyens spécifiques d'information, de protection, d'accompagnement et de soutien à la population.

Vous trouverez dans ce document des consignes sur chaque risque vous permettant de vous familiariser avec des gestes simples à adopter dans le calme.

Nous vous invitons à **conserver ce document** précieusement afin que vous soyez en mesure de transformer un risque majeur en conséquence mineure.

L'ALERTE

En cas de danger imminent, l'alerte est donnée par la sirène.

Emettant un signal module d'une minute, ce signal est émis à trois reprises.



Quelque soit le type de catastrophe, ce signal restera identique. Il informe les habitants que les comportements suivants doivent être adoptés d'urgence :

- Écouter la radio France Inter (99.9 FM) ou France Bleu Touraine (98.7 FM) et suivre les instructions données
- Informer ses voisins, se conformer aux ordres de secours

- Ne pas téléphoner aux services de secours, des appels trop nombreux risqueraient de saturer le réseau
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux
- Appliquer les consignes de sécurité tant que le signal de fin d'alerte n'a pas été émis
- Garder son calme, les services de secours sont prêts à intervenir

La fin de l'alerte est donnée : émission d'un signal de sirène de 30 secondes

30 secondes

QU'EST - CE QU'UNE INONDATION ?

Le risque d'inondation à Amboise est lié aux crues de la Loire et de l'Amasse. L'île d'Or est la première zone touchée par submersion du perré puis par remontée de la Loire sous le pont. Toute la rive nord, ainsi qu'une partie de la rive sud peuvent également être inondées par rupture de digue. Les brèches survenues en 1956 (crue historique) avaient provoqué la destruction de la gare et du vieux pont, ainsi que des hauteurs d'eau jusqu'à 3 mètres dans la rue Nationale.



- Vérifier son contrat d'assurance
- Au moment de la construction ou de la réhabilitation, se renseigner sur les méthodes de réduction de la vulnérabilité
- Amarrer les cuves
- Anticiper l'évacuation

PENDANT

- Fermer portes et fenêtres
- S'informer de la montée des eaux (radio, mairie...)
- Couper l'électricité, le gaz et mettre les produits au sec
- N'évacuer qu'après en avoir reçu la consigne ou lorsqu'il n'est plus possible de rester sans risquer l'isolement

APRÈS

- Aérer et désinfecter les pièces.
- Chauffer dès que possible et dès que les conditions de sécurité le permettent.
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche

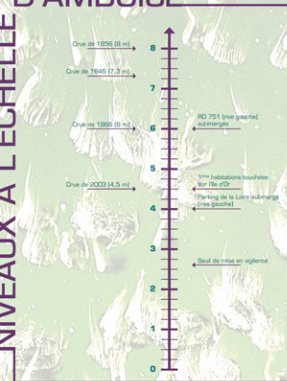


Cartographie : Plan de prévention des risques naturels

■ zones des plus hautes eaux connues

D'AMBOISE

NIVEAUX A L'ECHELLE



Le saviez-vous ?

Définie par la loi, l'information préventive est réalisée au travers de ce document, mais doit également être diffusée par les propriétaires envers les acheteurs et locataires de tout bien immobilier situé en zone à risque majeur. Renseignements en mairie ou sur le site internet de la préfecture 37, section sécurité civile.

Lexique

- DDE Direction Départementale de l'Équipement
- DDSC Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles
- DICRIM Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
- DRIAE Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
- DIREN Direction Régionale de l'Environnement
- Plan ORSEC Plan d'Organisation des SECours
- Plan ROUGE Plan d'aide à de nombreuses victimes
- P.O.I. Plan d'Opération Interne
- P.O.S. Plan d'Occupation des Sol
- P.P.I. Plan Particulier d'Intervention
- P.S.S. Plan de Secours Spécialisé
- P.U.I. Plan d'Urgence Interne

QU'EST - CE QU'UN

MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol, il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

les risques et donner des conseils techniques (renseignements en mairie)



COMMENT RÉAGIR ?

AVANT

- S'informer des risques de chutes encourus et des consignes de sauvegarde
- Réaliser un diagnostic de cave. Les géologues du Syndicat Cavités 37 peuvent établir un bilan de santé de votre cave, évaluer



PENDANT

- Fuir latéralement
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

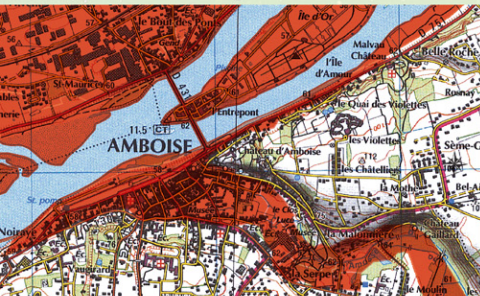
APRÈS

- Évaluer les dégâts et les dangers
- Informer les autorités
- Se mettre à disposition des secours



Cartographie : Plan d'exposition aux risques de mouvement de terrain

■ zones à risque concernées par l'information préventive



QU'EST - CE QUE LE

RISQUE INDUSTRIEL ?

Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Afin d'en limiter la survenue et les conséquences, les établissements les plus dangereux sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers.



Sur le site d'Amboise, l'entreprise ARCH est classée SEVESO II en raison de son stockage d'hypochlorite de calcium et de diisocyanurate de sodium.

COMMENT RÉAGIR ?

AVANT

- Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes
- Le signal d'alerte comporte trois sonneries montantes et descendantes de chacune une minute
- Si vous l'entendez : confinez-vous et écoutez la radio

DÈS LE SIGNAL D'ALERTE

- Rejoindre le bâtiment le plus proche (si un nuage toxique vient vers soi, fuir selon un axe perpendiculaire au vent)
- S'y confiner : boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter la ventilation
- S'éloigner des portes et des fenêtres
- Écouter la radio
- Ne pas fumer
- Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille
- Ne pas téléphoner
- Se laver en cas d'irritation et si possible se changer
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

DÈS LA FIN D'ALERTE

- Aérer le local de confinement



Cartographie :

Plan Particulier d'Intervention

zone industrielle de la Boitardière - site de ARCH

● zones de danger

○ zone concernée par l'information préventive

Numéros utiles

SAPEURS POMPIERS	18	CENTRE ANTI - POISON	02 41 48 21 21
GENDARMERIE	17	MAIRIE	02 47 23 47 23
SAMU (Service d'Aide Médicale d'Urgence)	15	POLICE MUNICIPALE	02 47 23 47 48
TOUT SECOURS EN EUROPE (tél portable)	112	D.D.E.	02 47 70 80 90
EDF (jour et nuit)	0 810 837 837	D.R.I.R.E.	02 38 41 76 00
GDF	0 801 37 37 37	Mon médecin

Renseignements Mairie d'Amboise 60 rue de la Concorde BP 247 37402 Amboise Cedex
Tel : 02 47 23 47 23 Fax : 02 47 23 19 80 www.ville-amboise.fr

Conception et réalisation : services communication et techniques Mairie d'Amboise / édition mai 2008